



Périmètre du système de management responsable appliqué à l'activité événementielle

Contexte :

2005-2010 :	1 ^{er} cycle de l'Agenda 21 des Trans
2007 :	signature de la Charte des festivals bretons engagés dans le développement durable et solidaire en Bretagne
2010 :	bilan du premier cycle de 6 ans ⇒ vers une priorisation sur le volet social ⇒ vers une extension de l'Agenda 21 au-delà du seul festival ⇒ choix de la norme ISO 20121 comme référentiel méthodologique dans la conduite du projet
2011-2016 :	2 ^e cycle de l'Agenda 21
2011 :	enclenchement du travail vers la certification ISO 20121

Mode de définition du périmètre :

Avant d'arrêter le périmètre du système de management responsable appliqué à l'activité événementielle, l'ATM a réalisé un diagnostic sur les enjeux et les parties prenantes qu'elle a identifiés et hiérarchisés.

Pour 41 enjeux, principalement issus de la norme ISO 26000, ont ainsi été établis :

- leur importance pour l'ATM,
- la performance de l'ATM sur chacun d'eux,
- l'influence de l'ATM sur chacun d'eux.
- leur niveau de priorité pour l'ATM.

Quelques 2500 interlocuteurs identifiés par l'ATM ont été regroupés en 8 sphères et 93 parties prenantes.

Pour ces 93 parties prenantes ont été établis :

- le niveau d'importance réciproque,
- les attentes de chacune vis-à-vis de l'ATM,
- la connaissance par l'ATM des impacts réciproques et des attentes de chacune des parties prenantes,
- le niveau d'urgence pour l'ATM de sa relation à chacune de ces parties prenantes.

A l'issue de ce travail, certaines parties prenantes ont été fusionnées et leur nombre a été réduit à 43.

Limites et applicabilité du périmètre du système de management :

Du fait de croisements constants dans l'ensemble de son activité concernant le traitement des enjeux, et conformément à la logique d'« ATMisation » dans le fonctionnement (c'est-à-dire de réintégration maximale des compétences au sein de l'équipe des permanents), l'ATM a choisi de faire porter son système de management responsable sur :

- l'intégralité de la structure ATM (Association Trans Musicales), et de celle de sa filiale, la SARL Trans Actions
- les 2 outils de l'ATM :
 - o les Rencontres Trans Musicales de Rennes qu'elle organise
 - o l'Ubu dont elle a la gestion
- les 4 unités de programme* de l'ATM :
 - o le festival, Rencontres Trans Musicales de Rennes
 - o la saison UBU & Hors Les Murs
 - o le programme d'éducation artistique et culturelle, le Jeu de l'ouïe,
 - o le projet patrimonial sur l'histoire du festival, Mémoires de Trans
- les 3 dynamiques de travail ATM :
 - o la programmation
 - o l'accompagnement artistique
 - o l'action culturelle
- les 5 services de l'ATM :
 - o direction
 - o administration/production
 - o accompagnement & production artistiques
 - o relations aux publics & action culturelle
 - o communication & partenariats/relations publiques
- 8 sphères de parties prenantes :
 - o association & équipe
 - o publics
 - o pouvoirs publics & institutionnels
 - o acteurs culturels
 - o acteurs médicaux, socioculturels, socioéducatifs
 - o médias
 - o sphère artistique
 - o sphère marchande

* : les unités de programme développent chacune plusieurs actions différentes mais complémentaires, contribuant ensemble à une même finalité.